L'entretien professionnel consiste en un échange organisé annuellement entre l'agent et son supérieur hiérarchique direct.

Dans ce cadre, un premier temps est consacré aux résultatsprofessionnels atteints par l'agent, au regard des objectifs qui lui avaient été assignés lors duprécédent entretien.

Un second temps de l'échange permet de formaliser les objectifs assignés àl'agent non titulaire pour l'année à venir.

La discussion porte également sur la manière de servir de l'agent ainsi que, le cas échéant, sesperspectives d'évolution professionnelle.

Enfin, l'entretien est l'occasion d'évoquer les besoins de formation de l'agent.

L'entretien donne lieu à un compte-rendu afin de répondre à la double exigence de responsabilitédu supérieur hiérarchique et de transparence de l'exercice.

fichiers:
Télécharger instruction_entretien_professionnel_ant.pdf (328.12 Ko)
Télécharger annexe_1_calendrier_de_campagne_2022.odt (19.08 Ko)
Télécharger annexe_3_crep_contractuels_a_b_c.odt (471.44 Ko)
Public: Contractuels/Non titulaires

Leave this field blank